

Nous n'avons rien cédé sur le CET : la négociation n'est plus d'actualité !

Sur ce dossier, l'UNSA-CE n'a jamais laissé la moindre place à l'idée que cet accord pourrait être renégocié surtout à la baisse. Nous l'avons toujours considéré comme étant un accord majeur qui devait être défendu bec et ongles afin de préserver les intérêts des salariés ayant recours au CET. Nous avons su être convainçants avec des arguments sociaux, organisationnels et juridiques. Éric Saltiel a fini ce vendredi 13 mars par « laisser tomber ». La révision de l'accord CET est abandonnée et l'UNSA-CE s'en félicite au nom de l'ensemble des collègues.

Une démarche sans justification

Celui qui au directoire est en charge des ressources humaines s'était fait un point d'honneur de casser l'accord CET, le meilleur de la Branche à l'entendre. Constat dont nous sommes fiers ! Il faut bien un premier, un deuxième... et un dernier. Et alors, en quoi nos dirigeants pourraient-ils être embarrassés d'occuper le premier rang sur un aspect social de l'entreprise ? Soi-disant que cela coûtait beaucoup trop cher du fait du provisionnement imposé par la loi. La CEGEE serait-elle en difficulté pour ne pas le supporter... avec 150 millions de bénéfices pour 2025 ?

Le dogme en guise de stratégie

A l'évidence notre interlocuteur était dans le dogme : affaiblir le poids du socle social de la CEGEE en activant plusieurs pistes : le Compte Epargne Temps & l'Intéressement. Sur ces 2 dossiers, E. Saltiel n'a jamais été capable de développer un argumentaire qui justifie de telles intentions. Il a bien essayé en nous expliquant qu'il ne s'agissait pas de mesures financières mais d'une approche sociale... blablabla...blablabla... qui apporterait de la souplesse au bénéfice des salariés. Il voulait également faire payer aux salariés en poste, fidèles à l'entreprise, des mesures financières pour attirer et conserver des jeunes. Comment ce dirigeant pourtant aguerri aux relations sociales a-t-il pu un seul instant imaginer que l'UNSA-CE cautionnerait cette manière de procéder ?

Un moment bien mal choisi

Au-delà de la fragilisation de notre socle social, le directoire a bien mal choisi son moment pour engager son entreprise de démolition en s'attaquant aux accords CET et Intéressement. Tous les compteurs sont au vert avec une année 2025 record qui succédait à un exercice 2024 où le résultat avait dépassé l'objectif de près de 25% ! La raison ne se situait pas là, mais où ? Autre fait qui interroge, la pression qu'E. Saltiel a voulu mettre sur les partenaires sociaux en poussant le calendrier des négociations, allant même jusqu'à vouloir imposer que celle sur l'intéressement soit bouclée pour le 31 mars... « comme la loi l'impose ». Il s'agit là d'une tromperie car l'accord d'intéressement doit être signé au plus tard le 30 juin ! Et comme la roublardise ne prenait pas, il a tenté de se justifier en affichant les lenteurs de l'administration qui doit valider les accords.

Pourquoi cette envie de casse sociale ?

La raison de cette démarche réside peut-être dans le changement à venir de notre président de directoire. A-t-il voulu « nettoyer » le contrat social avant que le successeur de B. Delétré prenne ses fonctions le 1^{er} mai ? Il est vrai que débiter son mandat par des décisions allant à l'encontre des intérêts des salariés ça donnerait une mauvaise image du personnage. A moins qu'E. Saltiel, qui quittera ses fonctions dans les 18 mois à venir ait voulu se faire « mousser » aux yeux du futur président avec l'espoir d'une reconnaissance sonnante et trébuchante... Peu importe les raisons, notre mission syndicale c'est de nous inscrire dans la défense des intérêts des salariés, en nous appuyant sur des valeurs de justice, de loyauté et de respect. C'est ce que nous faisons !

L'abandon de la révision de l'accord CET est aujourd'hui acquise, E. Saltiel l'ayant annoncé au moment de mettre fin prématurément à la réunion. Un second dossier, la négociation du nouvel accord d'intéressement qui elle est obligatoire, occupe le devant de l'actualité sociale. Là aussi les intentions de nos dirigeants ne vont pas dans l'intérêt des salariés. L'UNSA-CE revendique la reconduction pure et simple de l'accord actuel dont chacun peut apprécier la solidité et l'efficacité !